

# COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER 1994

C.P. 49005, Place Versailles, Montréal, H1N 3P6

TÉL.: 222-2222 / FAX: 333-3333

S.A.V.H.A ? (écoute, information, référence) : 525-0-911

ASSEMBLÉE DES PERSONNES ARRÊTÉES

18 MARS 1994

## ORDRE DU JOUR

*Cette assemblée a 2 buts principaux: 1° transmettre aux personnes arrêtées les informations récoltées par le COMITÉ et 2° définir, s'il y a lieu, un nouveau mandat au COMITÉ. Son ordre du jour sera donc divisé en 2 blocs séparés par une pause.*

### PREMIER BLOC: INFORMATION

- 1 CETTE ASSEMBLÉE: *André*
  - 1.1 Animation et déroulement de l'assemblée
  - 1.2 Présentation des membres du comité
  - 1.3 Les objectifs de cette assemblée
  
- 2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ:
  - 2.1 Création, mandat et fonctionnement du comité *André*
  - 2.2 Support aux personnes arrêtées *Serge, André*
  - 2.3 Usage des fonds déposés au compte bancaire et financement actuel et futur *Joël*
  - 2.4 Communications avec les personnes arrêtées *Martin*  
avec le milieu *Serge, Bernard*  
avec les média *André*  
avec le SPCUM et la « Justice » *Serge, André*  
avec la Station « C » et M. S. Goldenberg *Serge, André*
  
- 3 ÉTAT DE LA SITUATION:
  - 3.1 Pour les personnes arrêtées « en haut » *Serge*
  
  - 3.2 Pour les personnes arrêtées « en bas »
    - 3.2.1 Avocats *Serge, André*
    - 3.2.2 Calendrier et stratégie générale *André*
    - 3.2.3 Sub poena *Serge*
    - 3.2.4 En cours *Serge*
    - 3.2.5 Financement et aide juridique *Serge*

### SECOND BLOC: MANDAT DU COMITÉ ET ACTIONS FUTURES

- 4 AUTRES QUESTIONS ET RÉPONSES
- 5 PRÉSENTATION ET EXPLICATION DE LA PROPOSITION DU COMITÉ *André*
- 6 DÉCISION DU MANDAT DU COMITÉ
- 7 PRÉPARATION DES PERSONNES ACCUSÉES
- 8 RECOURS COLLECTIF
- 9 COLLABORATION AVEC LE COMITÉ

## PROPOSITION DU MANDAT DU COMITÉ

- 1 Que les membres actuels du comité demeurent en fonction et qu'ils s'adjoignent les ressources humaines nécessaires.
- 2 Que le comité continue de se préoccuper des besoins des personnes arrêtées et accusées qui vivent une expérience de victimisation suite à la descente du 17 et qu'il organise les ressources de support nécessaires.
- 3 Que Me Robert Lahaie soit accepté comme avocat pivot de la défense.
- 4 Que le comité choisisse les autres avocats du pool en collaboration avec Me R. Lahaie.
- 5 Que le comité obtienne la liste des personnes arrêtées et accusées et l'utilise dans le cadre de son mandat.
- 6 Que le comité représente les personnes accusées auprès de Me R. Lahaie et qu'il collabore avec lui à l'établissement de la stratégie globale de défense.
- 7 **Que cette stratégie globale vise l'acquittement des personnes accusées, étant bien compris que les membres du comité n'ont aucune responsabilité de résultat devant les personnes qu'ils représentent et que chaque personne accusée et l'avocat qu'elle choisit demeurent libres de se solidariser ou de se désolidariser de cette stratégie globale.**
- 8 Que le comité continue de représenter dans le milieu gai les personnes arrêtées et accusées dans le meilleur intérêt de leur défense et de leur acquittement.
- 9 Que le comité continue de représenter les personnes arrêtées et accusées devant la population en général et auprès des médias.
- 10 Que le comité continue de représenter les personnes arrêtées et accusées auprès de la Station « C ».
- 11 Que le comité organise au nom des personnes accusées la levée des ressources financières qu'il estime nécessaires à son mandat et qu'il les gère en conséquence.
- 12 Que le comité continue d'informer par lettre les personnes qu'il représente et qu'il organise d'autres assemblées d'information ou d'organisation s'il le juge nécessaire.